

## Conditions de garantie

Date 6 juillet 2023

### Ce qui est couvert par la garantie :

Erreurs techniques dans les matériaux et / ou la fabrication

### \* Cas exclus de la garantie :

- Réclamations non causées par une erreur technique Group Nivelles SA;
- Réclamations causées par un montage non réalisé par Group Nivelles SA;
- Les pertes résultant d'un entretien non conforme à la réglementation (voir les instructions d'entretien dans l'emballage de la marchandise);
- Dommages dus à une pièce mal ventilée (la pièce doit être ventilée selon les normes générales applicables);
- Dommages causés par l'utilisation d'eau dont la température est supérieure à 65° Celsius ;
- Dommages causés par l'absence d'un joint de dilatation d'au moins 3-5 mm ;
- Dommages aux meubles si une distance suffisante entre les meubles et la douche (ou la baignoire) n'est pas maintenue. Les meubles ne doivent pas entrer en contact avec des éclaboussures d'eau ;
- Dommages dus à des fuites dans les conduites d'alimentation et d'évacuation;
- Réclamations causées par des influences extérieures;
- Les pertes dues à des défauts de produits non fabriqués par Group Nivelles SA;
- Les cas de dommages qui peuvent être établis à la livraison et qui ne sont pas mentionnés sur le bon de livraison / CMR;
- Écarts de couleur par rapport aux couleurs de l'échantillon.

### Délai de garantie :

Nos produits I-drain sont couverts par une garantie d'étanchéité de 25 ans.

Les produits Dzignstone ont une période de garantie de 5 ans à compter de la date d'achat et les produits Assenti ont une période de garantie de 2 ans (1 an pour les miroirs et les lumières) à compter de la date d'achat.

La période de garantie débute à la date d'achat par le client (c'est-à-dire date de facturation Group Nivelles S.A.). ATTENTION : également pour modèles d'exposition !

Si des dommages sont constatés, cela doit être indiqué sur le bon de livraison / CMR. Si les marchandises sont endommagées et doivent encore être raccrochées, l'autorisation doit d'abord être obtenue auprès de notre service desk (services@groupnivelles.com). Assemblé sans autorisation préalable = accepté.

## Types de garantie :

Catégorie de garantie	Type garantie:
<b>Cas exclus de la garantie *</b>	Le matériel, le déplacement du technicien ** et les heures du technicien *** sont facturés
<b>Miroirs et éclairage</b> 1ère année après la date d'achat Les prochaines années	Garantie globale Le matériel, le déplacement du technicien ** et les heures du technicien *** sont facturés
<b>Tous les autres articles</b> 1ère année après la date d'achat 2ème année après la date d'achat 3e année après la date d'achat 4e année après la date d'achat 5e année après la date d'achat Les prochaines années	Garantie globale Déplacement du technicien ** payant Déplacement du technicien ** payant Déplacement du technicien ** et heures du technicien *** payant Déplacement du technicien ** et heures du technicien *** payant Le matériel, le déplacement du technicien ** et les heures du technicien *** sont facturés

**Si nous pouvons déterminer qu'il s'agit d'une mauvaise intervention, le matériel, le déplacement du technicien \*\* et / ou les heures du technicien \*\*\* seront facturés.**

\*\* Déménagement du technicien: frais de déplacement pour le déménagement à 75,00 €, hors TVA.

\*\*\* Heures du technicien: facturées 50,00 € (par demi-heure), hors TVA.